

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE
DE FOOTBALL

Saison 2023/2024
L'Officiel n° 11
Du 17 Octobre 2023

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

7 Rue Haute

11000 CARCASSONNE

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



PRÉFET
DE L'AUDE



COMITE DE DIRECTION

Pv du 13 octobre 2023

Président : M. Pierre MICHEAU

Trésorier:M. Pierre FABRE

Secrétaire général : M. Franck VARILLES

Situation financière des clubs – Octobre 2023

Les clubs mentionnés ci-dessous, redevables auprès du District, sont invités à s'acquitter de leur dette.

Pour les clubs ayant opté pour le prélèvement mensuel, celui-ci s'effectuera le **31 octobre 2023**.

Pour les clubs n'ayant pas opté pour le prélèvement mensuel, le paiement de cette dette doit être parvenu au District obligatoirement **par chèque ou par virement bancaire avant le 31 octobre dernier délai**.

Le Comité Directeur fera application de l'article 1-3 des dispositions communes :

« Article 1-3 : Finances »

Pour être autorisés à disputer une compétition, les clubs doivent être financièrement en règle avec la FFF, la LFO, le District et les autres clubs.

Chaque début de mois paraîtra sur l'Officiel 11 la liste des clubs non à jour financièrement auprès du District.

Faute de règlement des sommes dues dans le délai fixé sur l'Officiel 11, les clubs débiteurs seront sanctionnés de droit par la commission Règlement et contentieux du district d'un point de pénalité avec sursis pour leur équipe supérieure senior, féminine ou jeune évoluant en District.

Les récidives seront appliquées tous les mois de la façon suivante :

- 1ère récidive : sanction de deux points de pénalité
- 2ème récidive : sanction de trois points de pénalité
- 3ème récidive : Le club est exclu de toute compétition (sauf pour le football d'animation) pour la saison en cours à compter de la date indiquée au procès-verbal de la commission.

Les clubs rencontrant des difficultés de paiement doivent prendre contact avec le trésorier du District avant la date d'échéance et demander un échelonnement de la dette. Des facilités pourront être accordées sous réserve de s'acquitter d'au moins 30% de la somme due chaque mois. »

Comptes	Clubs	Solde au 13/10/2023 Débit
500095----	AA-HERAULT SETE	49,00 €
505991----	ALZONNE F.C.	923,72 €
506197----	NAUROUZE LABASTIDE	1 052,48 €
509410----	TREBES F C	1 508,28 €
515424----	CHALABRE F.C	348,53 €
517800----	FANJEAUX E.S.	271,72 €
517815----	LIMOUX F.C	733,09 €
518004----	ARZENS E.S.	1 452,51 €
519687----	RAZES LASSERRE	748,10 €
519689----	BRAM A.S	1 065,00 €
520185----	ST PAPOUL O S	1 410,12 €
521348----	STE EULALIE VILLESEQUELANDE	511,86 €
524095----	QUILLAN H.V.FC	871,31 €
525531----	ST NAZAIRE F C	1 122,21 €
527203----	PEZENS USA	1 181,19 €
527209----	SALLES HERS U S	277,43 €
527791----	A-PO-CANO TOULOUGES	430,10 €
528505----	CUXAC AUDE OL	1 302,21 €
529108----	VILLEGLY F C	1 112,88 €
530100----	PO-USEPMM	752,96 €
531415----	A-PO-CABESTANY	118,14 €
533130----	PEXIORA A S	642,14 €
533424----	MONTREAL OLYMPIQUE	188,38 €
533755----	LE COUGAING F.C.	612,60 €
534933----	ST MARTIN LALANDE	355,45 €
538458----	LES MARTYS OL	662,88 €
538526----	A-PO-POLLESTRES	157,14 €
539814----	MAS STE PUELLES F.C.	803,19 €
539816----	SOUILHE F C	149,32 €
540546----	CASTELNAUDARY C.O	1 132,07 €
540547----	NARBONNE F.U.	2 015,59 €
547377----	CARCASSONNE AS	837,40 €
547920----	GPT FRESQUEL CABARDES	583,29 €
548101----	VILLEDUBERT F C	668,00 €
548103----	BADENS RUSTIQUE R.C.	667,77 €
548132----	CARCASSONNE FAC	2 368,37 €
548191----	TRAPEL PENNAUTIER FC	396,92 €
550059----	UF LEZIGNANAIS	2 402,00 €
551240----	ARIEGE-MIREPOIX	253,02 €
552043----	ESPOIR COURSANNAIS	225,61 €
552756----	AA F.C. ALBERES / ARGELES	50,00 €
552807----	OL CORBIERES SUD MINERVOIS	2 415,09 €
553097----	AA S PERPIGNAN NORD	45,00 €
554462----	ARMISSAN FC	50,00 €
560236----	MONTREAL FC	275,00 €
560277----	CARCAS DOMAIRON AS	950,92 €
560279----	FLEURY FC	10,36 €
560537----	ASC MAHORAISE	447,35 €
560767----	FC HAUTES CORBIERES	190,54 €
560834----	FC BONS HOMMES	404,17 €
560893----	GOAL	800,76 €

560937----	SPORTING FUTSAL CARCASSONNE	180,10 €
560998----	LABASTIDE FUTSAL	416,88 €
561103----	PEYRIAC BAGES FC	2 756,89 €
561176----	LAVALETTOIS FUTSAL	50,00 €
563596----	HAUT MINERVOIS OL	578,49 €
564062----	LEZIGNAN ATLAS	1 895,42 €
564098----	PIEUSSE RC	1 365,04 €
564150----	ESPERAZA AS	712,19 €
564161----	CASTEL FC CHAURIEN	352,00 €
564181----	GPT CORBIERES SUD MINERVOIS	66,50 €
564227----	AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL	100,00 €
564403----	LEUCATE FC	484,14 €
564555----	MALEPERE CAUX	423,26 €
580676----	NARBONNAIS UFC	507,52 €
580855----	SALLELOIS FC	108,56 €
580919----	CORBIERES MEDITERRANEE	1 565,20 €
581261----	MT NOIRE US	222,00 €
581405----	GPT FOOT PIEGE LAURAGAIS MALEPERE	233,40 €
581741----	ST MARCELLOIS	28,00 €
582305----	A-PO-THEZA ALENYA CORNEIL	92,14 €
582387----	VILLASAVARY US	26,18 €
582702----	ARIEGE-CEPAF	30,00 €
590197----	LUC FC	310,18 €
590237----	BRIOLET FC	2 151,71 €
781263----	BASSIN CARCAS FEM	231,00 €
864617----	VIVRE ENSEMBLE	248,00 €
880775----	CARCASSONNE FUTSAL AGGLO	642,00 €
890450----	NARBONNAIS SPORTING FUTSAL	589,00 €

Le secrétaire général

M. VARILLES Franck

